

Table des matières

Actualités pénales en matière de droit de la circulation : une sévérité accrue est-elle gage de plus de sécurité routière?	7
<i>Sébastien VAN EYLL</i>	
Introduction	7
Section 1. La loi du 6 mars 2018 relative à l'amélioration de la sécurité routière	8
Sous-section 1. Abrogation de l'article 38, § 4, de la loi relative à la police de la circulation routière et modification en matière de déchéance pour inaptitude psychique ou physique	8
Sous-section 2. Les modifications apportées en matière de récidive à l'article 38, § 6, de la loi relative à la police de la circulation routière	10
Sous-section 3. La modification de l'article 37/1 de la loi sur la police de la circulation routière – L'éthylomètre anti-démarrage	18
Sous-section 4. Modification des sanctions en matière de conduite sans permis de conduire valable, de délit de fuite et de conduite en dépit d'une déchéance	21
A. Le permis de conduire	21
B. Le délit de fuite	22
C. La conduite en dépit d'une déchéance	23
Sous-section 5. Modifications des articles 67 <i>bis</i> et 67 <i>ter</i> de la loi relative à la police de la circulation routière en matière d'identification du contrevenant	23
Sous-section 6. Modifications en matière de prescription de l'action publique	25
A. Nouvelle cause de suspension	25
B. Quant à l'allongement du délai de prescription de certaines infractions	25
Sous-section 7. L'entrave méchante à la circulation	26
Section 2. La loi du 18 juillet 2017 modifiant la loi relative à la police de la circulation routière du 16 mars 1968	26
ANTHEMIS	211

Section 3. L'arrêté royal du 27 avril 2018 : augmentation de la sanction en cas de défaut d'immatriculation	28
Section 4. La loi du 2 septembre 2018 modifiant la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière, en ce qui concerne la confiscation et l'immobilisation des véhicules	29
Conclusion	30

Les conducteurs mineurs ou débutants : un statut particulier devant le tribunal de police? 33

Bernard CEULEMANS et Aurélien VANHAELEN

Introduction	33
Section 1. De l'âge minimal requis pour conduire	35
Sous-section 1. Modes de transport ne nécessitant pas de permis	35
A. Vélo	35
B. Animaux et véhicules attelés	35
C. Cyclomoteur dont la vitesse maximale est inférieure à 25 km/h	36
Sous-section 2. Modes de transport nécessitant un permis	36
A. Cyclomoteurs et quadricycles légers de catégorie AM	36
B. Motos de catégorie A1	36
C. Véhicules de catégorie B	37
D. Autobus, autocars et poids lourds de catégories C et D	37
E. Tracteurs agricoles et forestiers de catégorie G	37
Section 2. Le mineur et le jeune conducteur poursuivis devant le tribunal de police	37
Sous-section 1. Compétence du tribunal de police à l'égard d'un mineur	37
Sous-section 2. Saisine du tribunal de police à l'encontre d'un mineur	38
Sous-section 3. Alternatives aux poursuites à l'encontre d'un mineur	39
A. Médiation pénale	39
B. Transaction pénale	41
C. Pas de perception immédiate	42
Sous-section 4. Peines envisageables à l'encontre d'un mineur	42

A.	Types de peines	42
B.	Suspension, sursis et probation	46
Sous-section 5.	Mesure particulière à l'encontre du conducteur débutant	49
Section 3.	Le mineur et le jeune conducteur face au droit de la responsabilité et des assurances	51
Sous-section 1.	Présomption de responsabilité des parents du fait de leur enfant mineur	51
A.	Principes	51
B.	Illustrations en matière de roulage	53
Sous-section 2.	<i>Joyriding</i>	54
A.	Notions	54
B.	Conditions d'application	56
C.	Bénéficiaires	57
Sous-section 3.	Actions de l'assureur RC auto	57
A.	Omission ou inexactitude intentionnelles quant à l'identité du conducteur	58
B.	Personne ne satisfaisant pas aux conditions prescrites pour conduire	67
C.	Cyclomoteur trafiqué	70
Section 4.	Témoignage et constat d'accident établi par un mineur	71
Sous-section 1.	Témoignage d'un mineur	71
Sous-section 2.	Rédaction d'un constat d'accident par un mineur	71
Section 5.	Le mineur victime	72
Sous-section 1.	Réclamation au profit du mineur	72
Sous-section 2.	Évaluation du dommage du mineur	73
Conclusion		74

Les nouveaux engins de circulation (monoroues, trottinettes, vélos électriques...): réglementation et assurances	77
<i>René ROBAYE</i>	
Introduction	77
Section 1. Description technique des nouveaux engins de circulation	78
Sous-section 1. Les vélos électriques	78
Sous-section 2. Les engins de déplacement	78
Sous-section 3. Les cycles motorisés et les <i>speed pedelecs</i>	79
Section 2. Classification du Code de la route et effets juridiques	80
Sous-section 1. Vitesse et puissance	80
Sous-section 2. Les cycles – y compris les vélos électriques	81
Sous-section 3. Les cycles motorisés	82
Sous-section 4. Les <i>speed pedelecs</i>	82
A. Le <i>speed pedelec</i> est assimilé à un cyclomoteur de classe B	82
B. Effets juridiques	84
Sous-section 5. Les <i>engins de déplacement</i>	84
A. Définition	84
B. Effets juridiques	85
Section 3. Les engins de déplacement et l'obligation d'assurance	86
Sous-section 1. La loi du 21 novembre 1989 et son interprétation	86
Sous-section 2. La notion de véhicule automoteur	87
A. La définition légale	87
B. Le critère de l'autonomie de déplacement	88
Sous-section 3. L'obligation d'assurance	89
A. Cycles motorisés et <i>speed pedelecs</i>	89
B. Engins de déplacement motorisés	90
Sous-section 4. La protection des usagers faibles	91
A. La notion d'usager faible	91
B. Conséquences juridiques	92
C. Critique	92

Sous-section 5. La loi du 25 avril 2019	93
A. La notion de véhicule automoteur	93
B. La qualité d'usager faible	95
C. La couverture de la responsabilité civile	95
Les conditions minimales «2.0» en assurance RC auto	99
<i>Aline CHARLIER et Christophe VERDURE</i>	
Section 1. Introduction	99
Sous-section 1. Contexte	99
Sous-section 2. Entrée en vigueur	101
Section 2. Portée des conditions minimales	101
Sous-section 1. Assurance RC des véhicules automoteurs	101
Sous-section 2. Portée des conditions minimales	102
Sous-section 3. Nature contractuelle ou réglementaire : deux occasions manquées d'apporter de la clarté ?	103
Sous-section 4. Opposabilité des conditions minimales	104
Section 3. Contenu des conditions minimales	104
Sous-section 1. Définitions	104
A. Le véhicule automoteur	104
B. La remorque	105
C. Le cyclomoteur	105
Sous-section 2. Déclaration du risque	106
Sous-section 3. Omission ou inexactitude intentionnelles	106
Sous-section 4. Omission ou inexactitude non intentionnelles	107
Sous-section 5. Information en cours de contrat	108
Sous-section 6. Aggravation sensible et durable du risque	108
Sous-section 7. Diminution sensible et durable du risque	109
Sous-section 8. Séjour dans un autre État de l'Espace économique européen (EEE)	110
Sous-section 9. Transfert de propriété du véhicule désigné	110
A. Introduction	110
B. Transfert de propriété entre vifs sans remplacement du véhicule automoteur désigné	110
C. Transferts de propriété entre vifs avec remplacement du véhicule automoteur désigné...	111
ANTHEMIS	215

D. Transfert de propriété du véhicule automoteur désigné suite au décès du preneur	112
Sous-section 10. Vol ou détournement du véhicule	113
A. Vol ou détournement du véhicule sans remplacement de celui-ci	113
B. Vol ou détournement du véhicule avec remplacement par un véhicule qui n'appartient pas au preneur d'assurance	113
C. Vol ou détournement du véhicule avec remplacement par un véhicule qui appartient au preneur d'assurance	113
Sous-section 11. Autres catégories de disparition du risque	114
A. Introduction	114
B. Disparition du véhicule (qui n'existe donc plus) qui n'est pas remplacé	114
C. Disparition du risque avec remplacement du véhicule disparu par un autre qui n'appartient ni au preneur d'assurance ni au propriétaire du véhicule	114
D. Remplacement du véhicule disparu par un autre appartenant au preneur d'assurance ou au propriétaire du véhicule	115
Sous-section 12. Réquisition par les autorités	115
Sous-section 13. Durée et prime	115
A. Introduction	115
B. Durée du contrat	115
C. La prime	116
Sous-section 14. Certificat d'assurance	116
Sous-section 15. Modification de la prime	117
Sous-section 16. Modification des conditions d'assurance	117
A. Modification à l'entier profit du preneur, de l'assuré ou de tout tiers impliqué dans l'exécution du contrat	117
B. Augmentation de la prime	117
C. Modification de la prime à la suite d'une décision législative d'une autorité	118
Sous-section 17. Faillite du preneur d'assurance	118
Sous-section 18. Décès du preneur d'assurance	119
Sous-section 19. Suspension du contrat	119

Sous-section 20.	Remise en circulation du véhicule	119
Sous-section 21.	Mise en circulation d'un autre véhicule automoteur	120
Sous-section 22.	Modalités de résiliation	120
Sous-section 23.	Facultés de résiliation pour le preneur	121
A.	Introduction	121
B.	Faculté de résiliation en cas de changement d'assureur	121
C.	Faculté de résiliation plus large	121
D.	En cas de police combinée	121
Sous-section 24.	Facultés de résiliation pour l'assureur	122
A.	Introduction	122
B.	Faculté de résiliation	122
Sous-section 25.	Fin du contrat après suspension	123
Sous-section 26.	Sinistre	123
A.	Introduction	123
B.	Déclaration du sinistre	124
C.	Demandes d'informations complémentaires	124
D.	Reconnaissance de responsabilité et procédures	124
E.	Montants de l'intervention	124
F.	Attestation de sinistralité	125
Section 4.	Les dispositions applicables à la garantie légale responsabilité civile	125
Sous-section 1.	Objet	125
Sous-section 2.	Personnes assurées	125
Sous-section 3.	Personnes exclues	126
Sous-section 4.	Dommages exclus	127
Sous-section 5.	Droit de recours de l'assureur	127
A.	Introduction	127
B.	Droits de recours de l'assureur contre le preneur	127
C.	Droits de recours de l'assureur contre l'assuré	128
D.	Recours contre le preneur et contre l'assuré	128
E.	Plafonds des recours	129
Sous-section 6.	Franchise	129
Section 5.	Les dispositions applicables à l'indemnisation de certaines victimes d'accidents de la circulation	130
ANTHEMIS		217

Sous-section 1. Nouveauté	130
Sous-section 2. Exclusion	131
Sous-section 3. Droit de recours	131
Section 6. Les dispositions applicables aux garanties complémentaires	132
Sous-section 1. Objet	132
Sous-section 2. Véhicule automoteur utilisé temporairement en remplacement	132
Sous-section 3. Remorquage d'un véhicule automoteur	133
Conclusion	133
L'action directe en assurance RC auto : mise en œuvre et prescription	135
<i>François FERON</i>	
Section 1. Notion	135
Section 2. Mise en œuvre	136
Sous-section 1. Caractère parfois non nécessaire de l'action directe	136
Sous-section 2. Saisine de la juridiction civile ou de la juridiction pénale	137
A. Saisine du juge civil	138
B. Saisine du juge pénal	138
Sous-section 3. Inopposabilité des exceptions	140
Sous-section 4. Obligation pour l'assureur de répondre à la réclamation de la personne lésée et de présenter une offre d'indemnisation	142
A. Article 13 – Obligation de faire offre d'indemnisation	144
B. Article 14 – Obligation de répondre à la réclamation lorsque le principe de l'indemnisation est contesté	145
Section 3. Prescription	146
Sous-section 1. La charge de la preuve en matière de prescription	146
Sous-section 2. Le droit commun	146
A. Le délai	146
B. Les actes suspensifs et interruptifs	150
Sous-section 3. Les spécificités de la loi sur les assurances	152

A. Le délai	153
B. Les actes suspensifs et interruptifs spécifiques à la loi sur les assurances	156
C. La situation particulière du F.C.G.B.	158
Actualités en matière de réparation du dommage	161
<i>Valérie NICAISE et Nicolas ESTIENNE</i>	
Introduction	161
Section 1. La réparation du dommage corporel	162
Sous-section 1. La publication du Tableau indicatif 2016 et sa réception dans la jurisprudence	162
A. Le Tableau indicatif 2016	162
B. L'incidence de la publication d'un nouveau Tableau indicatif pour les juges du fond	164
C. La réception du Tableau indicatif 2016	165
Sous-section 2. L'indemnisation du préjudice permanent	168
A. L'indemnisation par le versement d'un capital : le choix du forfait ou de la capitalisation	168
B. Paramètres de capitalisation	186
C. Méthodes alternatives et perspectives d'avenir	197
Section 2. La réparation du dommage aux choses	202
Sous-section 1. Les modifications contenues dans le Tableau indicatif 2016	203
Sous-section 2. Les développements intervenus dans la jurisprudence de la Cour de cassation	203
Section 3. Actualités relatives aux intérêts compensatoires	206
Section 4. Un mot sur l'imputation des provisions	208